

Décès de Marie Jeanne LOIZEAU

Le 10 février 1838 à Saint-Malo-du-Bois

Art. 6.
Décès
de
Loizeau Marie
veuve Billaud
du 10 février

L'an mil huit cent trente huit le onzième jour
du mois de février sur les onze heures du matin
par devant nous Grolleau Louis-Joseph Maire de
la commune de St Malo-Du-Bois sont comparus
Billaud Pierre âgé de trente-deux ans métayer
domicilié commune des Epesses et Billaud Augustin
âgé de vingt-sept ans également métayer domicilié
commune de Treize-Vents lesquels nous ont
déclaré que hier sur les huit heures du matin
est décédée en son domicile situé au chef-lieu
de cette commune Loizeau Marie leur mère âgée
de soixante-sept ans veuve de Billaud Jacques
originaire de cette commune fille des défunts
Loizeau Mathurin et de Vion Marie. Après nous
être assuré de ce décès nous avons rédigé le
présent acte en présence des sus dits déclarans
et témoins qui ont déclaré après lecture faite
ne savoir signer.

L'an 1838 le 11^e jour du mois de février sur les onze heures du matin par devant nous Grolleau Louis-Joseph, maire de la commune de Saint-Malo-du-Bois, sont comparus Billaud Pierre âgé de 32 ans, métayer domicilié commune des Epesses et Billaud Augustin âgé de 27 ans également métayer domicilié commune de Treize-Vents, lesquels nous ont déclaré que hier sur les huit heures du matin est décédée en son domicile situé au chef-lieu de cette commune Loizeau Marie leur mère âgée de 67 ans, veuve de Billaud Jacques, originaire de cette commune fille des défunts Loizeau Mathurin et de Vion Marie. Après nous être assuré de ce décès nous avons rédigé le présent acte en présence des sus dits déclarans et témoins qui ont déclaré après lecture faite ne savoir signer.